



# INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2024 - 2025

## Vous devez inscrire votre enfant à l'école si :

- Il / Elle entre en petite section de maternelle (enfant né en 2021).
- Vous déménagez à Collonges et votre enfant intègre l'école en cours de scolarité.  
(Si votre enfant est déjà inscrit à l'école de Collonges, il n'y a aucune démarche à faire).

## 1 – Inscription à la mairie

### Les inscriptions auront lieu

du lundi 19 février 2024 au vendredi 19 avril 2024

#### **Dossier à transmettre :**

- Fiche d'inscription scolaire (disponible en mairie ou sur [www.collonges.fr](http://www.collonges.fr))
- Copies des cartes d'identité des parents + celle de votre enfant
- Copie du livret de famille
- Justificatif de domicile (facture EDF ou eau récente, quittance de loyer, etc.),
- Si les parents sont séparés ou divorcés, compléter la fiche d'attestation conjointe parents séparés (disponible en mairie ou sur le site internet) + copie du jugement de divorce précisant les modalités d'exercice du droit parent et du droit de visite).

**L'attestation d'inscription vous sera transmise par la mairie.**

## 2 – Admission à l'Ecole du Centre (75, Place du Champ de Foire)

Admission jusqu'au mardi 30 avril 2024

Prendre rendez-vous à l'adresse suivante : [ce.0010416x@ac-lyon.fr](mailto:ce.0010416x@ac-lyon.fr)  
ou par téléphone : 04 50 59 68 30

#### **Fournir les documents suivants :**

- Certificat d'inscription délivré par la mairie.
- Carnet de santé ou attestation de vaccinations à jour.
- Livret de famille.

